





# OFFRE TECHNIQUE POUR L'ANALYSE ET EVALUATION DES STRUCTURES DE SANTE DANS LE GRAND CONAKRY, A KINDIA ET MAMOU

PAYS: GUINÉE

NOM DU PROJET : Représentation CODE DU PROJET: 2324GIN-10035 REFERENCE ENABEL: 2324GIN-10035

Présentée par : ISADES SARL

Novembre 2023

## **Sommaire**

Pi	age
LETTRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE	3
ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION	4
Annexe 2. Offre de prix (en Fichier Séparé)	5
ANNEXE 3 : CONDITIONS DU MARCHE	6
ANNEXE 4: TERMES DE REFERENCE	13
7.Offre Technique	17
7.1 Compréhension de la mission	17
7.2 Méthodologie	18
7.3 Plan de travail	20
7.4 Mécanisme de suivi/évaluation du travail	21
ANNEXE 5. DECLARATION CRITERES D'EXCLUSION OBLIGATOIRE	22
ANNEXE 6. LISTE DES DOCUMENTS CLÉS QUI SERONT TRANSMIS À L'ADJUDICATAIRE DU MARCHÉ	24
ANNEXE 7 CV DE L'EXPERT PRINCIPAL	25
ANNEXE 8 RCCM (A JOINDRE)	30
ANNEXE 9 MODE D'INTRODUCTION D'OFFRES	38

#### LETTRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Conakry Le 13 Novembre 2023

À: Mr. Geert KINDT

Expert en contractualisation et Administration Enabel.

Immeuble Koubia, 3eme étage appartement 301, corniche nord, Camayenne

Contact: geert.kindt@enabel.be

Objet : Offre technique de services pour l'analyse et évaluation des structures de santé dans

le Grand Conakry, à Kindia et Mamou

Référence du marché public : 2324GIN-10035

Cher Monsieur KINDT

Nous, soussignés, avons le plaisir de vous transmettre ci-joint l'offre de service du Bureau ISADES pour la mission citée en objet.

Vous souhaitant bonne réception, et dans l'espoir de pouvoir collaborer avec Enabel pour l'exécution de ladite mission, veillez agréer nos salutations distinguées.

Telly DIALLO Gérant de ISADES



#### **ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION**

INTITULE DU MARCHE :	Offre de services pour l'analyse et évaluation des structures de santé dans le Grand Conakry, à Kindia et Mamou
REFERENCE ENABEL:	2324GIN-10035

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE				
DENOMINATION:	ISADES SARL			
Adresse:	Quartier Hamdallaye, Rond point CBG (Immeuble Tanou), Commune de Ratoma Conakry, Guinée			
NUMERO D'ENTREPRISE :	RCCM / GC-KAL / 06650A / 2005			
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM):	DIALLO Telly			
FONCTION:	Gérant			
TEL:	(224) 622 02 94 61			
E-MAIL:	dtelli@yahoo.fr			
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	No Compte Euro : 1130006030 RIB : 004.000.1130006030.04			
INSTITUTION FINANCIERE :	BANQUE ISLAMIQUE DE GUINEE – Conakry CODE BIC SWIFT : ISGUGNGN ELEX : 0995 22184/DMI/GE E-mail : bigconakry (AT) biasy.net			

NB: Les documents administratifs (RCCM, Déclaration de Gérance ) du bureau ISADES sont présentés ci-après.

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

En cas de doutes, nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	13 Novembre 2023
SIGNATURE AUTORISEE :	S A Land Land Land Land Land Land Land Land

### ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX (EN FICHIER SÉPARÉ)

	Formulaire d'offre-Prix						
N° Descriptions			Quantité	PU* HTVA (GNF)	PT* HTVA (GNF)		
1	Honoraire Consultant	H/J	40				
TOTA	TOTAL* HTVA (GNF) :						
Total	Total général en lettres (GNF) :						

Remarque importante: La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

<u>Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclus un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.</u>

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles grevant les services, à l'exception de la TVA. Sont notamment inclus dans ses prix :

- •Les honoraires et les per diem.
- •Les frais administratifs et de secrétariat.
- •Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur.
- •La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services
- •Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché.
- •La rémunération à titre de droit d'auteur.
- ·L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché
- •Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés ;
- •Les billets d'avion pour les voyages internationaux autorisés préalablement par Enabel seront remboursés sur présentation et acceptation de la facture plus le billet de voyage, ils ne doivent pas être inclus dans le prix homme-jour.

#### Les frais d'ateliers, d'échanges et de restitution seront couverts par Enabel.

\* Conformément à l'article 7 de l'annexe 3 (Prix – cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017) des conditions du marché **Livraison** :

DELAI DE MISE EN ŒUVRE :	45 jours de calendrier à compter de la commande	
LIEU DE MISE EN ŒUVRE :	Conakry	

DATE :	13 Novembre 2023		
SIGNATURE AUTORISEE :	\$ A \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$		

#### **ANNEXE 3: CONDITIONS DU MARCHE**

#### 1. Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement Mr Geert KINDT, Expert en Contractualisation et Administration, ou son représentant mandaté.

Adjudicataire : La société à qui le marché est attribué.

#### 2. Loi et langue applicables au marché

Le marché est lancé en procédure « marché faible montant » en application de l'art 92 de la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

Les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes : • La Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

- L'Arrêté Royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
- L'Arrêté Royal du 14/01/2013 établissant les Règles Générales d'Exécution (RGE) des marchés publics et des concessions de travaux publics.

La langue utilisée est le français.

#### 3. Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L'offre de prix / décomposition du prix global et forfaitaire,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient),
- (e) L'offre technique avec l'appendice(s).

4. Fonctionnaire dirigeant - cf. Art. 11 RGE

	Fonctionnaire dirigeant
Nom :	Ultérieurement

Les communications lui sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs.

<u>Cependant, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché est de la compétence du pouvoir Adjudicateur (Annexe 3 paragraphe 1).</u>

#### 5. Documents à fournir

Le contractant fournira en français les livrables suivants :

L1: Les outils d'évaluation validés : une réunion de cadrage bipartite Enabel/consultant sera tenue au cours de laquelle, le consultant présentera sa proposition d'outils d'analyse / évaluation des structures de santé et la validation sera faite par la représentation d'Enabel ou la personne déléguée. Ainsi le consultant les déposera en version dure à l'adresse de monsieur le représentant résident d'Enabel en Guinée ;

# L2 : Un rapport d'analyse et d'évaluation des structures de santé dans le Grand Conakry (5 communes de Conakry, Coyah, Manéah, Dubréka) dans lequel il fera mention de :

- ♣ Une liste exhaustive des structures de santé (hôpitaux, centre de santé, cliniques privées agrées, laboratoires d'analyses biomédicales, centres d'imagerie médicale,
  - ...), tenant compte des spécialités qui y sont disponibles dans le grand Conakry,

NB : Prendre compte les centres de soins partenaires de l'assureur santé du personnel d'Enabel (NSIA Assurance).

- ♣ Les recommandations à faire aux employés d'Enabel travaillant dans le grand Conakry, Tout en tenant compte des spécialistes de chacune de ces structures ;

# L3 : Un rapport d'analyse et d'évaluation des structures de santé des régions de Kindia et Mamou :

- ⁴ Une liste exhaustive des structures de santé (hôpitaux, centre de santé, cliniques privées agrées, laboratoires d'analyses biomédicales, centres d'imagerie médicale,...), tenant compte des spécialités qui sont disponibles dans les régions de Kindia et Mamou, NB: Prendre les centres de soins partenaires de l'assureur santé du personnel d'Enabel (NSIA Assurance).
- ♣ L'analyse et l'évaluation de ces structures de santé tout en ressortant les forces et les faiblesses de chacune d'elles, tenant compte des capacités de prise en charge en cas d'urgences médicales (accident, maladie,...) et des différentes pathologies.
- ♣ Les recommandations à faire aux employés d'Enabel travaillant à Kindia et Mamou, tout en tenant compte des spécialistes de chacune de ces structures ;

#### L4 : Un rapport de synthèse + la restitution au Représentant Résident d'Enabel :

- ⊕ Le rapport de synthèse englobe l'ensemble des actions réalisées, les résultats atteints et les recommandations faites dans les deux études (Grand Conakry, Kindia et Mamou) conformément aux TDRs et prenant en comptes le feedback d'Enabel concernant les rapports partiels.
- ♣ Une présentation de ces résultats (restitution) sera faite au Représentant Résident d'ENABEL

**NB**: Tous les documents doivent être livrés en .doc (Word), .ppt ou dans tout autre format convenu avec les différents acteurs.

#### 6. Acceptation de la commande - cf. Art. 54 RGE

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

#### 7. Prix - cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en GNF. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice de l'article art. 54 du RGE et sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

#### 8. Modalités d'exécution - cf. Art. 154 RGE

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des services et/ou documents associés, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution. Cette amende est limitée à un maximum de 7,5% du montant total de la commande. Une pénalité spéciale de 450 € est également appliquée pour les mêmes raisons à partir d'un retard de 10 jours calendrier. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

9. Refus et Acceptation en cas de services, réception provisoire – cf. Art. 118, 120 RGE L'Adjudicataire fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

L'acceptation se fait dans les locaux du Pouvoir Adjudicateur comme une réception provisoire complète.

En cas de refus entier ou partiel, l'Adjudicataire est tenu de corriger, à ses frais et risques, les services refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des services conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur de services.

#### 10. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

#### 11. Sous-traitance et cession - cf. Art. 12, 13 RGE

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

Toute cession donnera lieu à la signature d'un avenant au contrat existant.

#### 12. Facturation et paiement – cf. Art. 127 RGE

Le paiement au contractant des montants dus est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai de trente jours.

La facture contient le détail complet des fournitures qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de ....... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence

« 2324GIN-10035 et N° du bon de commande », et l'intitulé du marché « Analyse et évaluation des structures de santé dans le Grand Conakry, à Kindia et Mamou ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les paiements seront effectués après réception et approbation des services. Les modalités de paiement se trouvent dans le **paragraphe 9 des TdR.** 

L'adresse de facturation est :

#### Bureau de la Représentation :

Immeuble Koubia, Camayenne, Commune de Dixinn, 3ème étage, Appt 302 Agence Belge de Développement À l'attention de M. Alpha Oumar Korka DIALLO, Contrôleur de gestion.

#### 13. Cautionnement - cf. Art. 25 RGE

Etant donné la valeur du marché, aucun cautionnement n'est exigé.

#### 14. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution du marché.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

#### 15. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » « accidents de travail » (et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance.

L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

#### 16. Droits de propriété intellectuelle - cf. Art. 19 RGE

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

En dérogation à l'Article 19 § 1 du RGE, le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

#### 17. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

#### L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

#### 18. Sécurité des données et des systèmes d'information

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure :

- De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés;
- De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- De respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- De respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

### 19. Inspection et test

Le soumissionnaire / adjudicataire est tenu d'organiser à la demande du pouvoir adjudicateur des visites d'entreprise. Ces visites d'entreprise ont pour but de :

- Permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer du bien-fondé de toutes les déclarations du soumissionnaire en matière de qualité, capacité, organisation...;
- Permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer du respect des conditions contractuelles pendant l'exécution du marché.

#### 20. Défaut d'exécution et sanctions - cf. Art. 44 RGE

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procèsverbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 85 à 88, 123, 124, 154 et 155.

#### 21. Critère d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant introduit l'offre régulière, suivant les critères .

o Critère 1 - prix : 30 % ; o Critère 2 - qualité : 70 %.

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée.

L'évaluation des critères se fera comme suit :

• Critère 1 (Prix): 30%

La cotation sera déterminée suivant la formule suivante :

CF = 30 - ((PS - PPB) / PS) \* 30

CF: cotation financière, PS: Prix du soumissionnaire, PPB: Prix le Plus Bas sélectionné

Critère 2 (Qualité): 70%

La cotation qualité = 70% X (note technique)

La note technique sera obtenue sur base de la grille d'évaluation au paragraphe 10. Les offres n'ayant pas obtenu au minimum 70% à l'évaluation technique seront éliminées de la suite du processus d'évaluation.

Cotation finale: CF + CQ

#### 22. Litiges

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.





# Annexe 4 : Termes de Reference

## 1 Contexte et justification

La Guinée est un pays tropical dans lequel on rencontre plusieurs maladies endémiques et de nombreux accidents de la circulation routière. Malheureusement, le système de santé à Conakry et à l'intérieur du pays ne répond pas aux normes internationales.

Enabel, l'Agence belge de développement, a connu une forte augmentation de son personnel pendant les 4 dernières années. Avec près de 200 staff national et une trentaine de staff expatriés, elle est régulièrement confrontée en tant qu'employeur, à des questions et des soucis médicaux des membres de son personnel. L'accès aux soins de santé de bon niveau est encore plus crucial au moment d'un accident ou d'une situation d'urgence. En tant qu'employeur responsable, Enabel Guinée veut être capable de déterminer ce qui est disponible et possible à ce sujet dans les différentes régions pour ses employés dans le grand Conakry (5 communes de Conakry, Coyah, Manéah et Dubréka), Kindia et Mamou. Cette analyse objective et détaillée permettra aussi de mieux communiquer sur l'état des lieux et le niveau des risques vis-à-vis du siège (Enabel HQ) et de l'assurance d'assistance internationale.

### 2 Objectifs

#### Objectif général:

Améliorer la prise en charge des urgences médicales en Guinée pour le staff d'Enabel et renforcer le dispositif de stabilisation (stabiliser un patient dans un état de santé critique pour lui permettre d'être déplacer sans que son état ne se dégrade) et d'évacuation.

#### Objectif spécifique:

Obtenir une analyse actualisée des prestataires des services médicaux spécialisés dans les trois (3) régions (Conakry, Kindia et Mamou) accueillants des bureaux Enabel et donner des conseils/ recommandations à la représentation d'Enabel.

Il s'agira dans les trois régions concernées par Enabel, d'identifier et analyser les centres de prise en charge avec les plateaux techniques adéquats et les capacités suffisantes en matière de ressources humaines, logistiques, matériels/produits de première urgence et de communication. <u>Champ de couverture :</u>

L'étude couvrira les structures de santé publics et privés des trois régions, en tenant compte de toutes les spécialités disponibles en Guinée (cette liste n'est pas exhaustive, elle est à titre indicatif) : Médecine générale, pédiatrie, ophtalmologie, traumatologie, chirurgie traumatologique, cardiologie, gynécologie, ORL, dermatologie, services d'urgence, dentisterie, pharmacies, odontostomatologie, urologie, endocrinologie, neurologie, ...

### 3 Méthodologie

Le travail attendu se compose essentiellement des visites sur le terrain, des échanges avec les employés d'Enabel qui travaillent dans les bureaux de Conakry, Kindia et Mamou et les cadres des différentes structures de santé. Le recueil des informations à analyser se fera à l'aide des fiches d'analyse qui seront produites par le consultant (après sa sélection). L'approbation des fiches d'analyse par la représentation d'Enabel, sera faite après la réunion de cadrage qui sera organisée juste après la notification d'octroi du marché, au cours de cette réunion il sera question de souligner certains aspects du processus et démarrer effectivement la mission.

Il sera question, d'analyser et évaluer les structures de santé, en prenant en compte aussi les structures de santé partenaires de l'assureur santé du personnel d'Enabel en Guinée – (NSIA Assurance), mais aussi en échangeant avec les employés d'Enabel dans le grand Conakry, à Kindia et Mamou, afin de mieux cerner leurs besoins et tenir compte de leurs expériences vécues au niveau des soins médicaux dans les différentes localités.

La liste des structures partenaires de NSIA Assurance, sera partagée avec le consultant lors de la réunion de cadrage.

#### 4 Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Identifier les structures de santé légalement installées dans les régions ciblées, disposant des services spécialisés et des médecins qualifiés.
- Une vérification des analyses récentes (si disponible) réalisées par des associations, ONG, agences, Ambassades, sociétés minières et autres organisations internationales résidents en Guinée.
- Conception des fiches d'évaluation des structures de santé pour collecter les informations dans les structures de santé à visiter, mais la faire valider par Enabel après la réunion de cadrage.
- Les résultats des analyses et les recommandations faites pour chacune des préfectures.
- Une cartographie des structures de santé avec les recommandations faites, en ressortant : les adresses physiques, les numéros de téléphone, les spécialités disponibles, coordonnées des responsables, heures d'ouverture et de fermeture.

#### 5 Livrables attendus

Les principaux livrables sont :

Les outils d'évaluation validés : une réunion de cadrage bipartite Enabel/consultant sera tenue au cours de laquelle, le consultant présentera sa proposition d'outils d'analyse / évaluation des structures de santé et la validation sera faite par la représentation d'Enabel ou la personne déléguée. Ainsi le consultant les déposera en version dure à l'adresse de monsieur le représentant résident d'Enabel en Guinée.

# Un rapport d'analyse et d'évaluation des structures de santé de la région de Conakry, dans lequel il fera mention de :

Une liste exhaustive des structures de santé (hôpitaux, centre de santé, cliniques privées agrées, laboratoires d'analyses biomédicales, centres d'imagerie médicale,...), tenant compte des spécialités qui y sont disponibles dans le grand Conakry.

NB : Prendre en compte les centres de soins partenaires de l'assureur santé du personnel d'Enabel (NSIA santé).

- ⊕ L'analyse et l'évaluation de ces structures de santé, en ressortant les forces et les faiblesses de chacune d'elles, tenant compte des capacités de prise en charge en cas d'urgences médicales (accident, maladie, ...) et des différentes pathologies.
- Les recommandations à faire aux employés d'Enabel travaillant dans le grand Conakry, Tout en tenant compte des spécialistes de chacune de ces structures.

# Un rapport d'analyse et d'évaluation des structures de santé des régions de Kindia et Mamou :

⊕ Une liste exhaustive des structures de santé (hôpitaux, centre de santé, cliniques privées agrées, laboratoires d'analyses biomédicales, centres d'imagerie médicale,...), tenant compte des spécialités qui sont disponibles dans les régions de Kindia et Mamou,

NB : Prendre en compte de ceux qui se trouvent sur la liste des centres de soins partenaires de l'assureur santé du personnel d'Enabel (NSIA Assurance).

- ⊕ L'analyse et l'évaluation de ces structures de santé tout en ressortant les forces et les faiblesses de chacune d'elles, tenant compte des capacités de prise en charge en cas d'urgences médicales (accident, maladie,...) et des différentes pathologies.
- Les recommandations à faire au employés d'Enabel travaillant à Kindia et Mamou, tout en tenant compte des spécialistes de chacune de ces structures.

#### Un rapport synthèse + la restitution au Représentant Résident d'Enabel :

⊕ Le rapport synthèse englobe l'ensemble des actions réalisées, des résultats atteints et des recommandations faites dans les deux études (Grand Conakry, Kindia et Mamou) conformément aux TDRs et prenant en comptes le feedback de Enabel concernant les rapports partiels.

⊕ Une présentation de ces résultats (restitution) sera faite au Représentant Résident d'ENABEL.

#### 6. Période et Lieu

La durée totale de la mission d'expertise est de 40 homme/jour, qui doit être exécutée sur une période de 60 jours calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché. La mission sera effectuée dans les régions du grand Conakry, Kindia et Mamou. L'expertise mobilisée est responsable des livrables et de l'organisation des étapes de la mission.

#### 7. Offre Technique

#### 7.1 Compréhension de la mission

Il ressort des TDR que l'étude envisagée vise à réaliser une cartographie des structures prestataires de santé offrant des services médicaux spécialisés dans la zone d'intervention de Enabel en Guinée (régions de Conakry, Kindia et Mamou).

Le système de santé guinéen est caractérisé actuellement par la coexistence d'un dispositif de santé public et du secteur privé qui sont encadrés par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique par l'application de dispositions juridiques et institutionnelles régulièrement étoffées en vue d'une meilleure prise en charge sanitaire de la population guinéenne d'une manière générale.

Le secteur public est renforcé progressivement par l'amélioration des politiques et stratégies adoptés par le gouvernement avec quelques efforts financiers d'une part, et d'autre part l'assistance massive des partenaires au développement intervenant dans les domaines de santé et population (OMS, Banque mondiale, UNICEF, UNFPA etc.) à travers des projets et programmes ou des assistances ponctuelles en cas de situation d'urgence.

Le secteur médical privé (cliniques, pharmacies et laboratoires de divers types) se développe également grâce à une conjonction de facteurs dont, entre autres, les suivantes : libéralisation des initiatives privées et autorisation d'exercice de l'activité médical privé, formation de haut niveau de guinéens embrassant le secteur médical , y compris dans des spécialités, intérêt accru de certains retraités du secteur de la santé pour la poursuite de carrières dans le secteur privé).

Ainsi on assiste à une prolifération de structures médicales de différentes natures et capacités opérationnelles dans les diverses régions du pays.

L'investigation envisagée dans la mission en perspective devrait couvrir les capacités opérationnelles des prestataires de santé pouvant satisfaire les besoins des employés de Enabel par une prise en charge dans une ou plusieurs spécialités dont, entre autres, les suivantes : médecine générale, pédiatrie, ophtalmologie, traumatologie, chirurgie traumatologique, cardiologie, gynécologie, ORL, dermatologie, services d'urgence, dentisterie, pharmacies, odontostomatologie, urologie, endocrinologie, neurologie.

Les résultats de l'étude permettront à Enabel d'améliorer la prise en charge des urgences médicales en Guinée pour le personnel et renforcer le dispositif de stabilisation et d'évacuation selon les nécessités.

L'identification de prestataires de santé performants au niveau local offre également plusieurs avantages mutuellement bénéfiques dont , entre autres, les suivants : efficacité et efficience dans les interventions pour Enabel, perspectives d'accroissement des relations d'affaires durables pour les prestataires locaux qui seront aptes à répondre aux exigences contractuelles.

#### 7.2 Méthodologie

La démarche méthodologique générale comporte les principales étapes et activités suivantes :

#### 1. Recherche et revue documentaire de base

La collecte et revue documentaire de base portera sur les structures de santé existantes dans la zone d'étude, ainsi que des études d'évaluation de formations sanitaires disponibles.

Cette collecte d'informations de base se fera auprès de diverses structures dont :

- Enabel et son partenaire NSIA,
- Certaines directions centrales du Ministère de la santé et de l'hygiène publique (Direction des Hôpitaux, Direction des Pharmacies et Laboratoires), la Direction régionale de la santé de Conakry,
- Les directions régionales de la santé dans la zone d'étude (Conakry, Kindia et Mamou)
- Les autres sources d'informations utiles pour la réalisation de l'étude (ONG internationales, Associations, agences, ambassades, sociétés minières et autres organisations internationales résidents en Guinée).

La collecte d'information auprès des structures ci-dessus permettra d'établir un répertoire exhaustif des structures de santé légalement installées dans les régions ciblées, en vue de faciliter la planification de la mission pour les enquêtes.

#### 2. Elaboration des outils de collecte

#### Les outils de collecte envisagés sont les suivants :

Questionnaire d'évaluation des structures de santé retenues pour l'étude

En concertation avec Enabel, et conformément aux objectifs de l'étude, le consultant procédera à une évaluation approfondie d'un ensemble de structures sanitaires sur la base de la liste exhaustive établie après identification et localisation de celles qui sont opérationnelles dans la zon d'étude.

L'évaluation portera sur divers aspects dont, entre autres, les suivants :

- La localisation et le type de structure (public, prive)
- Les domaines d'interventions (spécialité disponible), et conditions de prestations par spécialité :Médecine générale, pédiatrie, ophtalmologie, traumatologie, chirurgie traumatologique, cardiologie, gynécologie, ORL, dermatologie, services d'urgence, dentisterie, pharmacies, odontostomatologie, urologie, endocrinologie, neurologie

- Les capacités existantes dans la structure (ressources humaines, logistiques, matériels/produits de première urgence, moyens de communication) notamment pour la prise en charge en cas d'urgences médicales (accident, maladie,...) et des différentes pathologies.
- Les principaux partenaires faisant recours aux services de chaque structure sanitaire par domaine de prestations (citoyens, ONG internationales associations, agences, ambassades, sociétés minières et autres organisations internationales résidents en Guinée).

#### Questionnaires pour les employés de Enabel

Le contenu du questionnaire visera à cerner les opinions des employés de Enabel (hommes, femmes) sur les divers aspects de la prise en charge médicale : types de besoins , niveaux de satisfaction du point de vue prise en charge par Enabel, forces et faiblesses des structures médicales du point de vue qualité des prestations offertes, attentes du point de vue mesures d'amélioration à envisager dans la prise en charge médicale, etc.

Conception d'une Base de données pour le traitement des données de l'enquête.

#### 3. Sélection des structures médicales à enquêter

Le total de structures à rencontrer sera fixé en accord avec Enabel sur la base du répertoire exhaustif établi.

A titre indicatif ou pourrait envisager un échantillon de 20 à 30% de l'existant inventorié sur la base des informations préliminaires recueillies.

Ce total servira de base pour la fixation du nombre d'entités à visiter par catégorie (public, privé) au prorata de l'existant dans le répertoire, et selon les régions dans la zone d'étude (Conakry, Kindia et Mamou).

# 4. Elaboration du programme d'enquête et expédition de correspondances aux responsables des structures ciblées.

#### 5. Réalisation de l'enquête

Il est envisagé de réaliser l'enquête auprès des structures qui seront sélectionnées.

#### 6. Traitement informatisé des données

Le traitement des données sera réalisé par un informaticien qualifié, sous la supervision de l'expert en santé publique.

#### 7. Analyse des résultats et rédaction du rapport

L'expert en santé publique procédera à l'analyse des résultats et la rédaction du rapport conformément aux TDR de l'étude.

# 7.3 Plan de travail

Principales étapes et				Périod	e / Sema	nines			
activités à réaliser	S1	S2	S3	S4	S5	S6	<b>S7</b>	S8	S9
<ul> <li>Revue documentaire, élaboration des outils de collecte de données,</li> <li>Séance de cadrage à Enabel</li> </ul>									
Réalisation des enquêtes dans les régions de Conakry, Kindia, Mamou									
Traitement des données et production des livrables									
Rédaction du rapport de synthèse									
Préparation et restitution au Représentant									
Liveral Lander attack									
Livrables attendus L1 : Les outils d'évaluation validés	х								
L2 : Un rapport d'analyse et d'évaluation des structures de santé dans le Grand Conakry					x				
L3 : Un rapport d'analyse et d'évaluation des structures de santé des régions de Kindia et Mamou								x	
L4 : Un rapport de synthèse + la restitution au Représentant Résident d'Enabel									х
Total, Jours									60

Remarque: Ce plan de travail pourra faire l'objet d'amendement éventuel lors de la réunion de cadrage pour tenir compte de certains imprévus s'il ya lieu.

#### 7.4 Mécanisme de suivi/évaluation du travail

La réalisation de la mission fera l'objet de suivi par un système de back up à partir du siège du bureau ISADES basé à Conakry.

Il sera mis en place un dispositif de suivi animé par le gérant de ISADES qui a coordonné des études similaires au niveau national d'une part, et d'autre part participé à d'autres missions de consultations concernant le secteur médical dans certains pays de la sous-région.

Sur le plan technique (appui méthodologique, documentation et outils), les experts détachés pour la mission bénéficieront également d'un appui complémentaire des partenaires parties prenantes.

Un dispositif de communication (téléphone, mail, Skype, WhatsApp) sera établi et maintenu pendant toute la durée de l'étude pour faciliter les échanges d'informations entre l'équipe d'experts et toutes les parties prenantes à la mission.

Le personnel engagé dans la mission bénéficiera des appuis nécessaires (facilités d'installation et cadre de travail, appui logistique et technique) permettant à chaque intervenant d'accomplir convenablement ses taches.

De plus un protocole de communication sera établi entre le Bureau ISADES et ENABEL en vue de réaliser la mission dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficience.

La composition du personnel clé, et des autres personnels techniques d'appui envisagés pour la mission est présenté ci-après.

	Liste du personnel envisagé pour la mission					
No	Nom et Prénom	Rôle dans la mission				
1	Expert principal	Médecin, spécialiste de santé publique				
2	Dr Telly Diallo	Coordination et suivi de la mise en œuvre				
	Autres Médecins (interven	ants potentiels) envisagés selon les besoins				
3	Dr Souaré Daouda	<ul> <li>Médecin, 8 ans d'expérience</li> <li>Master en santé publique (en attente de soutenance)</li> </ul>				
4	SYLLA Younoussa	<ul> <li>Docteur en Médecine, 4 ans d'expérience</li> <li>Master 1 en santé publique</li> </ul>				
5	Bah Thierno Aliou	<ul><li>Médecin,</li><li>Interne au CMC Ratoma (2012-2023)</li></ul>				
6	Soumah Mariama Mamet	<ul><li>Médecin,7 ans d'expérience</li><li>Master 1 en Santé Publique</li></ul>				
7	BAH Miftaou Deen	<ul> <li>Médecin,11 ans d'expérience</li> <li>Médecin Interne aux Urgences Chirurgicales de Donka, 3 ans</li> <li>Médecin Chef d'une clinique médico- chirurgicale privée, 5 ans</li> </ul>				

#### Annexe 5. Declaration Criteres D'exclusion Obligatoire

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

- 1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
- a. participation à une organisation criminelle ;
- b. corruption;
- c. fraude;
- d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction; e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
- g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- h. la création de sociétés offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

- 2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
- 3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- 4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations; e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence;

- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
- 5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
- 6. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le non-respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

Le soumissionnaire ou un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières : Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-

<u>internationales nations-unies</u> Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctionseurop%C3%A9ennes-ue

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-listsanctions https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\_measures-2017-01-17-clean.pdf

#### Pour la Belgique:

https://finances.belgium.be/fr/sur\_le\_spf/structure\_et\_services/administrations\_generale\_s/tr% C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8.Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date: 13 novembre 2023

Lieu: Conakry

Signature :

# Annexe 6. Liste des documents clés qui seront transmis à l'adjudicataire du marché

Liste des centres de soins partenaires de l'assureur santé du personnel d'Enabel (NSIA Assurance Guinée).

# Annexe 7 Cv de l'expert PRINCIPAL

La composition du personnel clé, et des autres personnels techniques d'appui envisagés pour la mission est présenté ci-après.

	Liste du personnel envisagé pour la mission				
No	Nom et Prénom	Rôle dans la mission			
1	Expert principal	Médecin, spécialiste de santé publique			
2	Dr Telly Diallo	Coordination et suivi de la mise en œuvre			
	Autres Médecins (intervenant	ts potentiels) envisagés selon les besoins			
3	Dr Souaré Daouda	<ul> <li>Médecin, 8 ans d'expérience</li> <li>Master en santé publique (en attente de soutenance)</li> </ul>			
4	SYLLA Younoussa	<ul><li>Docteur en Médecine, 4 ans d'expérience</li><li>Master 1 en santé publique</li></ul>			
5	Bah Thierno Aliou	Médecin,     Interne au CMC Ratoma (2012-2023)			
6	Soumah Mariama Mamet	<ul><li>Médecin,7 ans d'expérience</li><li>Master 1 en Santé Publique</li></ul>			
7	BAH Miftaou Deen	<ul> <li>Médecin,11 ans d'expérience</li> <li>Médecin Interne aux Urgences Chirurgicales de Donka, 3 ans</li> <li>Médecin Chef d'une clinique médico- chirurgicale privée, 5 ans</li> </ul>			

## CV de l'EXPERT PRINCIPAL (Médecin, et spécialiste de santé publique)

Nom de famille: TAMBALOU
 Prénom: Robert Sarah

3. Date de naissance: , Guinée

4. Nationalité: Guinéenne

5. Etat Civil: Marié

6. Diplômes:

Date (de – a)	Etablissement		Diplôme(s) obtenu(s):		
1991-1993	CESAG Dakar(Sénd	égal)	Diplôme Supérieur de Gestion des Services de Santé(DSGS)		
1976-1983	Faculté de Médecin	e Conakry	Doctorat d'Etat en Médecine		
Autres Formatio	ns complémentaires				
Institution [Date	e début - Date fin]		Diplôme(s)/Attestations		
Illinois State Unive	ersity (Oct nov 2010)	Diplôme d	e suivi évaluation des programmes et projets de santé		
AWARE HIN 18/02 2005, Cotonou	V/AIDS 25/01-		charge holistique des IST/VIH/SIDA chez les nelles du Sexe		
Wits Business School juillet Executive 2003, johannesburg			Developpment Programme		
CIDR Autrêche (F 23/09 au 04/10/ 2	* *	Viabilité de	es centres de santé et des organisations mutualistes		
,			ment du leadership axé sur les barrières culturelles et en santé de la reproduction dans les pays d'Afrique ne		
OIT /CIF Turin (Ita 22/11 au 03/12/19	•	Formation mutuelles	des formateurs et promoteurs en développement des de santé		
CEFA Dakar,(Sénégal) Technologi 25/09 au 03/11/1989			ie contraceptive		

7. Connaissances linguistiques : par compétence de 1 à 5, étant le maximum

Langues	Lu	Parlé	Ecrit
Français	5	5	5
Anglais	4	4	4

- 8. Associations ou corps professionnels:
- 9. Autres qualifications (connaissances informatiques):
  - Système d'exploitation et Logiciels courants (Word, Excel), Power point,
- 10. Position actuelle: Consultant
- 11. Années d'ancienneté auprès de l'employeur :
- 12. Principales qualifications pertinentes pour la mission:

Expérience professionnelle de 40 ans en qualité de Médecin, spécialiste en santé publique à plusieurs postes de responsabilités dans les domaines de santé et population

#### 13. Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date de - Date à
Guinée	1984-2017, 2021-2023
RDC	2019-2020
Niger	2017-2018

#### Expérience Professionnelle détaillée (en rapport avec la mission)

Pério de	Lieu	Société Employeur	Position	Description
1982- 1984	Guinée	Ministère de la Santé	Medecin au Poste sante Gbereyire , Dubreka	Gestion générale du Poste de sante Gbereyire , Dubreka     Prestations ordinaires de Médecin     Gestion des urgences médicales
1984- 1987	Guinée	Ministère de la Santé	DPS par interim de l'Hoiptal de Coyah	Gestion générale de l'hopital     Prestations ordinaires de Médecin     Gestion des urgences médicales
1987- 1991	Guinée	Ministère de la Santé	Medecin chef de Maneah	<ul> <li>Gestion générale du centre de santé de Maneah</li> <li>Prestations ordinaires de Médecin</li> <li>Gestion des urgences médicales</li> </ul>
1994- 1995	Guinée	Ministère de la Santé	Chef de projet	Coordination des activités du projet Planification Familiale en Guinée forestiere, avec base à Nzérékoré
2023	Guinée	MSHP/UNICEF/ GAVI	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration de la stratégie nationale de vaccination en Guinée
2023	Guinée	MSHP/ANSS	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration du Plan National de Déploiement de la Vaccination contre la Covid19 en Guinée
2023	Guinée	CJMAD/R4D	Consultant Médecin	Elaboration d'un plan de transition pour assurer la durabilité des interventions après la fin du projet « Accélérateur »
2023	Guinée	MSHP/PEV	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration du Plan d'action Opérationnel 2023 du PEV
2022	Guinée	Health Focus	Consultant Médecin	Participation à la réalisation d'un film documentaire sur la lutte contre les VBG/MGF/EXCISION en Guinée
2022	Guinée	Health Focus	Consultant Médecin	Elaboration de plans de pérennisation des activités des comités régionaux de lutte contre les VBG/MGF du projet MGF
2021- 2022	Guinée	Projet MGF	Chef d'équipe	Soutien aux activités de promotion de l'abandon des MGF(Mutilations Génitales Féminines) en Guinée
2019	RDC	IPPF Afrique	Consultant Médecin	Elaboration d'un plan de pérennisation du projet de protection des enfants et des jeunes travaillant dans les mines en RDC

2019	RDC	IPPF Afrique	Consultant Médecin	Elaboration d'un plan intégré de communication pour la protection des enfants et des jeunes travaillant dans les mines en RDC
2019- 2020	RDC	ABEF	Conseiller Technique	Assistance technique axée sur les principales activités suivantes :  Renforcement des capacités de gestion de l'ABEF Elaboration d'un plan de pérennisation du projet de protection des enfants et des jeunes travaillant dans les mines en RDC Elaboration d'un plan intégré de communication pour la protection des enfants et des jeunes travaillant dans les mines en RDC
2018	Guinée	IPPF Afrique	Consultant Médecin	Elaboration d'un plan de communication stratégique pour l'Association Nigérienne pour le Bien-être Familial
2017- 2018	Niger	ANBEF	Administrateur Résident	Assistance technique pour le renforcement des capacités de gestion de l'Alliance Nationale pour le Bien Être Familial (ANBEF)
2017	Guinée	Health Focus	Consultant Médecin	Elaboration de plans de pérennisation des laboratoires des formations sanitaires des Régions de Mamou, Labé et Faranah)
2015	Guinée	Child Fund Guinée	Coordonnateur	Coordination de la surveillance communautaire de Ebola
2015	Guinée	Heath Focus E.V.	Expert en santé publique	Expert en santé publique .
2014	Guinée	MSHP	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration de la politique nationale de santé communautaire
2011	Gabon	Mouvement Gabonais pour la Planification Familiale	Assistant technique	Assistance technique en matière de gouvernance et gestion des programmes au Mouvement Gabonais pour la Planification Familiale
2008	Guinée	AGBEF/IPPF	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration du plan de pérennisation des programmes de l'Association Guinéenne pour le Bien-Etre Familial(AGBE)
2004	Guinée		Consultant Médecin	Participation à l'atelier de validation du plan national SPSR
2004	Guinée	Ministère de la Santé Publique	Consultant Médecin	Participation à l'atelier d'adaptation des modules de PEC des PVVIH par niveau
2004	Guinée	IPPFAR	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration de la Stratégie Régionale de sécurisation des produits SR
2004	Guinée	IPPFAR	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration d'un Plan stratégique de sécurisation des produits SR
2001	Guinée	STEP/BIT Afrique	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration d'un Guide en Santé reproductive pour promoteurs et responsables des mutuelles de santé
2000	Guinée	Concertation STEP BIT AFRIQUE	Consultant Médecin	Participation à l'Actualisation de l'inventaire des mutuelles de santé en Guinée.
1995	Guinée	Population Services International	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration d'un projet pilote de distribution à base communautaire en haute Guinée et en Guinée forestière
1991		Ministère de la Santé publique	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration du Formulaire National du Médicament
1987		Ministère de la Santé Publique	Consultant Médecin	Participation à l'élaboration des curricula de formation en gestion des SSP

NB : Les Diplômes et attestations sont présentées ci-après







### CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION





DAKAR, 1e 13 MAI 1993

Le Directeur Général

# ATTESTATION

\*\*\*

Je soussigné Julien KEITA Directeur Général du CESAG, atteste que le Diplôme Supérieur de Gestion des Services de Santé a été reconnu par le CAMES (Conseil Africain et Malgache d'Enseignement Supérieur) comme un Diplôme de 3ème cycle équivalent au D.E.S.S. (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées).

de quoi je délivre cette présente foi attestation pour servir et valoir ce que de droit.

POUR COPIE CERTIFIE ONFORME AL'ORIGINAL Julien KEITA BOTH OF SENERAL DE GAULLE X MALICK SY DAKAR DAKAR 25 (221) 22 80.22 Telex Scarne avec Carriscarine REPUBLIQUE DE GUINEE TRAVAIL – JUSTICE – Solidarité

# MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CONAKRY

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KÂLOUM

CONAKRY

REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

(R C C M)

SERVICE INTEGRES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOCIAL - SARL

« ISADES-SARL »

(PERSONNE MORALE)

## **HARMONISATION**

N°FORMALITE/RCCM/GC- KAL /07152/2005

N° ENTREPRISE /RCCM/GC- KAL /06650A/2005

DATE DU 10 JANVIER 2005



### DECLARATION ☐ DE CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE OU D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU C HARMONISATION OU D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE D'UNE PERSONNE MORALE ETRANGERE.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

DENOMINATION:	SERVICE INTEGRES	S AU DEVEI	OPPEMENT	<b>ECONOMIQUE</b>	ET SOCIAL
- SARI					

NOMCOMMERCIAL: ISADES-SARL

ADRESSE DU SIEGE : Hamdallaye, Commune de Ratoma -BP :5331 Conakry--(République de

Guinée)-

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREE :

FORME JURIDIQUE: SARL NºR.C.C.M. du siège:

CAPITAL SOCIAL: 5.000.000 GNF DONS NUMERAIRES..../....DON EN NATURE ....

DUREE: 50 ans

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS

## ACTIVITE: ACTIVITES PRINCIPALES: (préciser):

Les Etudes - Conseils - Réalisations et Formation en matière de développement rural et socio -économique

Le tout directement ou indirectement par voie de création de société et de groupement nouveaux d'apports, de souscription d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en paiement ou location gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Date de début: 23/01/2001 N°RCCM: 02A-019 Nbre de salariés prévus

PRINCIPAL ETABLISSEMENT OU SUCCURSALE : SERVICE INTEGRES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOCIAL-SARL

«ISAD	E S- SA RL »
Adresse : Hamdallaye, Commune de Ratoma Bp : 5331 Conakry- (Répu	blique de Guinée)
Origine : □Création □ Achat □Apport □Prise en location gérance Autre(pr	éciser) Harmonisation
Précédent exploitant : Nom	
Loueur de fonds ( Nom/ dénomination – adresse).	entimenten gilanen gifalkan a. Turungkan gilanen girak
ETABLISSEMENTS SECONDAIRES : (autre que celui créé) Non	Qui (préciser)

Adresse

Activité

	ASSOC	ES TENUS IND	EFINIMENT OU	PERSONNELLEM	MENT
M.o Bis ann			sociés doit Impérati	vement figurer sur le	e formulaire complément
NOM !	PRENOM	! DATE ET	LIEU DE NAISSA	NCE! ADRES	SSE
!	1101,011	!		!	
!		!		1	
!		!		!	
		RENSEI	GNEMENTS RELA	ATIFS AUX DIRIGE	EANTS (*) (*)
(*) Concer (**) Les rei M.O Bis ann	nseignements ne	oouvant figurer ci-c	lessous doivent IM		etre reportes sur le formu
NOM	! PRENOM	!DATE ET I	JEU DE NAISSANC	CE ! ADRESSE	! FONCTION
DIALLO	! Telly	! National	ité Guinéenne	! Demeurant à	Conakry ! Gérant
NOM !	PRENOM	! DATE ET L	IEU DE NAISSAN	CE ! ADRESSE !	! FONCTION
Demande à co  La conformi l'acte Unifor soussigné qu	e que la présente c té de la déclarati rme sur le droit c i a procédé à L'in	onstitue DEMAN  on avec les pièces ommercial Génér	justificative produ al a été vérifié par	CULATION AU R F	andeur de
Le Greffier	en Chef	WA			

## **QUELQUES REFERENCES D'ETUDES**

REPUBLIQUE DE GUINEE

BANQUE MONDIALE







MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

RAPPORT DE L'ETUDE SUR LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DE SOINS ET SERVICES DE SANTE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

(Rapport final)

Réalisée sous la Coordination de : Dr Télly DIALLO, Consultant Principal Gérant du Bureau ISADES-SARL

Juin 2013

#### SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	Erreur! Signet non défini.
I. INTRODUCTION	Erreur ! Signet non défini.
II CONTEXTE DE L'ETUDE	Erreur! Signet non défini.
III. METHODOLOGIE	Erreur! Signet non défini.
IV. APERCU SUR LE SYSTEME DE SANTE EN REPUBLIQE DE C défini.	GUINEE Erreur! Signet non
V. APERCU SUR L'EVOLUTION DES POLITIQUES, PLANS DE DE	VELOPPEMENT ET
PROJETS MAJEURS DU SECTEUR DE LA SANTE	Erreur! Signet non défini.
5.1 Aperçu sur les Politiques sectorielles de la santé	Erreur! Signet non défini.
5.2 Aperçu sur le Plan National de Développement Sanitaire	Erreur! Signet non défini.
5.3. Aperçu sur le Projet d'Appui au Plan National de Développement Sa non défini.	nitaire (APNDS Erreur ! Signet
5.4 Aperçu sur d'autres approches stratégiques et opérationnelles dans le Signet non défini.	e domaine de la SMI/PFErreur!
5.4.1 Elaboration de manuels de référence pour les prestataires	Erreur! Signet non défini.
5.4.2 Formalisation des normes et procédures en Santé de la Reproductio	
5.4.3 Adoption d'un plan stratégique de repositionnement de la planificat défini.	
5.4.4 Elaboration et mise en œuvre d'un protocole de paquet intégré pour défini.	r la PCIMNE Erreur! Signet non
VI RESULTATS DE L'ETUDE SUR LA SATISFACTION DES BENEF	ICIAIRES DE SOINS ET
SERVICES DE SANTE	Erreur! Signet non défini.
6.1. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services de CPN	Erreur! Signet non défini.
6.1.1 Typologie des soins et services	
6.1.2 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des ac	
défini.	or the contract of the contrac
6.1.3 Présentation et analyse des résultats de l'enquête concernant la CP!	N Erreur! Signet non défini.
6.1.3.1. Synthèse des discours des participants aux Focus group discussions	
6.1.3.2 Synthèses régionales et nationale des opinions des malades et du pe	ersonnel de santé concernant la
CPN en Guinée	Erreur! Signet non défini.
6.2. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant le	e traitement des maladies
courantes au cours de la grossesse	
6.2.1 Typologie des soins et services	
6.2.2 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des ac	
6.2.3 Présentation et analyse des résultats de l'enquête	Erreur! Signet non défini.
6.2.3.1. Synthèse des discours des participants aux Focus group discussions su	
courantes	
6.2.3.2. Synthèse régionales et nationale des opinions des malades et du perso	
maladies courantes en cours de grossesse	
6.3. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant le	es complications liées a la
grossesse	Erreur! Signet non défini.
6.3. 1 Typologie des soins et services	Erreur! Signet non défini.
6.3. 2 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des ac	ctivités Erreur! Signet non défini.
6.3. 3 Présentation et analyse des résultats de l'enquête	Erreur! Signet non défini.
6.3. 3.1 Résultats des Focus group discussion	
6.3.1.1.1 Synthèse des discours des participants aux Focus group discussion	ons sur les complications liées a
la grossesse en Basse Guinée	Erreur! Signet non défini.
6.3.3.1.2 Synthèse des discours des participants aux Focus group discussion	
la grossesse en Moyenne Guinée	Erreur! Signet non défini.

6.3.3.1.3 Synthèse des discours des participants aux Focus group discussions sur les complications liées a la grossesse en Haute Guinée
6.3.3.1.4 Synthèse des discours des participants aux Focus group discussions sur les complications liées a
la grossesse en Guinée Forestière
Une appréciation mitigée
6.2.3.2. Synthèses régionales et nationale des opinions des malades et du personnel de santé concernant les
complications liées à la grossesse Erreur ! Signet non défini.
6.4. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant l'accouchement assisté . Erreur ! Signet non défini.
6.4.1 Typologie des soins et services
6.4.2 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des activités. Erreur! Signet non défini.
6.4.3 Présentation et analyse des résultats de l'enquête
6.5. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant la Planification FamilialeErreur ! Signet non défini.
6.5.1 Typologie des soins et services
6.5. 2 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des activités Erreur! Signet non défini.
6.5.3.1 Résultats des Focus group discussion Erreur ! Signet non défini.
6.5.3.2 Synthèse nationale des opinions des malades et du personnel de santé concernant la Planification
Familiale Erreur! Signet non défini.
6.6. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant la PCIMNE Erreur ! Signet non défini. 6.6.1 Aperçu sur les pratiques de mise en œuvre des activités des activités de PCIMNE Erreur ! Signet non
défini.  6.6.2 Typologie des soins et services
6.6.3 Présentation et analyse des résultats de l'enquête
6.6.3.1 Résultats des Focus group discussion
6.6.3.2. Synthèses régionales et nationale des opinions des malades et du personnel de santé concernant la
PCIMNE Erreur! Signet non défini.
6.7. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant la vaccination des petits enfants  Erreur ! Signet non défini.
6.7.1 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des activités. Erreur! Signet non défini.
6.7. 2 Présentation et analyse des résultats de l'enquête
6.8. Etat de satisfaction des bénéficiaires de soins et services concernant la nutrition et l'alimentation
Erreur! Signet non défini.
6.8.1 Typologie des soins et services Erreur! Signet non défini.
6.8.2 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des activités. Erreur! Signet non défini.
<b>6.8.3</b> Présentation et analyse des résultats de l'enquête concernant la nutrition Erreur! Signet non défini.
6.8.3.1 Résultats des Focus group discussion Erreur! Signet non défini.
6.8.3.2 Synthèse nationale des opinions des malades et du personnel de santé concernant la nutrition et
l'alimentation Erreur! Signet non défini.
6.9 Etat de satisfaction concernant la référence et contre référence
6.9.1 Aperçu sur les pratiques de Référence et Contre référence
6.9.2 Synthèse des opinions du personnel de santé et des malades concernant la référence et contre
référence
6.9.3. Présentation des résultats du traitement des statistiques de référence et contre référence collectées
au cours de l'enquête de terrain
6.10. Consultation primaire curative
6.10.1 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des activités Erreur! Signet non défini.
6.10.2. Synthèse des opinions du personnel de santé et des malades sur la Consultation primaire curative
Erreur ! Signet non défini.
· ·
6.11. Mobilisation et participation communautaire Erreur ! Signet non défini. 6.11.1 Aperçu sur les pratiques de planification et de mise en œuvre des activitésErreur ! Signet non défini.

6.11.2 Synthèse des opinions du personnel de santé sur la mobilisation et participation communau	
6.11.3 Participation des ONG à la mobilisation communautaire	défini
6.12. Utilisation d'agents de santé en qualité de contractuels CommunauxErreur! Signet non 6.12.1 Aperçu sur les résultats de l'évaluation de l'approche initiée par l'APNDSErreur! Signet non 6.12.2 Résultats de l'enquête concernant la Contractualisation communale Erreur! Signet non 6.13. Satisfaction des bénéficiaires concernant l'état des infrastructures et équipements associés E Signet non défini. 6.13.1 Typologie des infrastructures sanitaires selon l'état de dégradation actuel (résultats de l'éva par la Division infrastructures du MSHP)	n défini défini rreur luatio défini al des
VII CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	21
VIII ANNEXES Erreur ! Signet non	défini
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Préfectures et Communes de Conakry retenues pour l'enquête	15
Tableau 2 : Répartition des participants aux Focus group discussion	16
Tableau 3 : Etat des questionnaires administrés par thème d'enquête	17
Tableau 4 : Situation des formations sanitaires publiques par niveau	20
Tableau 5 : Situation des structures du sous-secteur privé de la santé	20
Tableau 6 : Typologie des soins et services en CPN	27
Tableau 7 : Synthèse des faits saillants identifiés lors des Focus concernant la CPN	42
Tableaux 8 (A,B,C, D): Opinions concernant la CPN	45
Tableau 9: Typologie des soins et services pour le traitement des maladies courantes au cours de la grossesse	51
Tableau 10 : Synthèse nationale des faits saillants identifiés lors des Focus group concernant le traitement des maladies courantes	63
Γableaux 11 (A,B,C, D) : Opinions du personnel de santé et des malades concernant le traitement des maladies courantes au cours de la grossesse	66
Tableau 12: Typologie des soins et services pour le traitement des complications liées à la grossesse, l'accouchement et le post partum	70
Tableau 13: Synthèse nationale des faits saillants identifiés lors des Focus group Concernant les complications liées à la grossesse	82

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Appui au Plan National de Développement Sanitaire (A.P.N.D.S)

Nº 134 /MSHP/SG/APNDS/2013

Crédit 4072-GUI

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 06/03/2013

Le Coordonnateur National

#### ATTESTATION DE BONNE EXECUTION DE MISSION

Je soussigné, Dr Pépé DRAMOU, Coordonnateur national du projet d'Appui au Plan National de Développement Sanitaire (APNDS), atteste que le Bureau ISADES (Services Intégrées d'Appui au Développement Economique et Social) a réalisé, en 2008, une étude sur l'élaboration d'un document d'orientation pour l'appropriation des centres de santé par les communautés en République de Guinée.

Le bureau ISADES s'est acquitté de ses tâches à la satisfaction du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Banque Mondiale qui assure le financement du projet.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation, à la demande du bureau ISADES, pour servir et valoir ce que de droit.

Dr. Pépé DRAMOU

Sis au quartier Coronthie – Commune de Kaloum BP. : 3503 – Tél. : (224) 60 21 94 56 / 67 21 94 56 / 60 63 48 46 – Email : <u>pdramou2@yahoo.fr</u> Conakry – République de Guinée

# Annexe 9 Mode d'introduction d'offres

Les soumissionnaires doivent <u>obligatoirement</u> introduit leurs offres en suivant les instructions suivantes :

- 1- Clique sur le lien suivant : <a href="https://www.offresenligne.com/">https://www.offresenligne.com/</a>
- 2- Rechercher le marché pour lequel vous voulez postuler suivant la référence du marché 2324GIN-10035
- 3- Postuler en suivant les instructions.